

République Française  
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

## COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 23 Octobre 2023

Membres en exercices : 10    Présents : 9    Absents : 1    Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bus-La-Mésière, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER, le Maire.

La séance a débuté à 18h45

**Convocation faite le** 16/10/2023

**Étaient présents** : M. BARBIER Guillaume - M. HERIN Christophe - Mme CORDONNIER Manhattan - M. BLANCHARD Philippe - M. BOISSIERE Ridha - M. DELY Jean-Michel – M. VAN NES Marc - M. POIZEAUX Patrick - Mme POIZEAUX Nicole

- M. BOISSIERE est arrivé à 19h il a participé à partir du point 4 de l'ordre du jour n°4 (2<sup>ème</sup> délibération)

- M. VAN NES est arrivé à 19h15 il a participé à partir du point 5 de l'ordre du jour (3<sup>ème</sup> délibération)

**Absente excusée** : Mme CRESPEL Brigitte

**Procuration** : Mme CRESPEL Brigitte à Mme POIZEAUX Nicole

Présence des membres du bureau du Comité des Fêtes de Bus-La-Mésière à la demande de Monsieur le Maire.

### **Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur BLANCHARD Philippe est désigné secrétaire de séance.

### **Lecture du Procès-Verbal du 9/10/2023**

Monsieur le Maire informe qu'il ne peut faire la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2023 car Mme CRESPEL n'a pas fait de retour sur ce PV. Il indique que le courrier qu'elle a adressé par mail à l'ensemble des élus sera abordé lors de la lecture du PV du 9/10 et l'annexion à ce PV mis au vote du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour concernant l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme (CAUE80). L'assemblée délibérante accepte cet ajout à l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du 9/10/2023
3. Délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Bus-La-Mésière
4. Délibération pour les chèques cadeaux pour le Noël 2023 des enfants de la commune
5. Délibération pour la réalisation des travaux d'évacuation des eaux pluviales (Rue Rouquin Maçon et Rue Saint-Jacques)
6. Délibération pour l'adhésion au CAUE de la Somme
7. Questions Diverses

République Française  
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

**COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 23 Octobre 2023**

**1. Délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle**  
**au Comité des Fêtes de Bus-La-Mésière**

*Délibération n° 2023/27*

*Publication et Contrôle de légalité le 3/11/2023*

Monsieur le Maire fait un rappel des faits en ce qui concerne le non-paiement à ce jour des factures UP CADHOC pour l'achat de cartes cadeaux pour la rentrée scolaire et le Noël des enfants de la commune en 2021 et 2022. Le total dû s'élève à 2 988.70 € correspondant à la facture 605498 du 4/2/2021 de 970,70 € et la facture 628768 du 11/10/2022 de 2 018 €. La trésorerie refuse de payer ces factures car il manque en justificatif la délibération correspondante.

Pour liquider cette créance il demande l'aide du Comité des fêtes de Bus-La-Mésière qui sera chargé de payer ces factures. Pour ce faire il demande à l'assemblée délibérante d'octroyer une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

Le Comité des fêtes de Bus-La-Mésière devra justifier du paiement de ces factures par une copie du chèque et la copie de leur relevé de compte sur lequel apparait le débit de ce chèque.

M. DELY Jean-Michel et Mme DELY Laurence, Président et trésorière du Comité des fêtes, sont d'accord pour aider la commune à régler ce problème et accepte que le Comité des fêtes serve d'intermédiaire dans ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par**

- **4 Voix Contre** : Mme CORDONNIER Manhattan - M. POIZEAUX Patrick - Mme POIZEAUX Nicole (2 voix avec la procuration de Mme CRESPEL).

- **4 Voix Pour** : M. BARBIER Guillaume - M. HERIN Christophe - M. BLANCHARD Philippe - M. DELY Jean-Michel.

Vu le code du CGCT et son article L.21-21-20 « Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante ».

**La délibération est adoptée pour :**

- Le versement de la subvention exceptionnelle au Comité des fêtes de Bus-La-Mésière pour un montant de 3 000 €
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

**2. Délibération pour les chèques cadeaux pour le Noël 2023**  
**des enfants de la commune**

*Délibération n° 2023/28*

*Publication et Contrôle de légalité le 3/11/2023*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'attribuer aux enfants de la commune comme cadeaux de Noël 2023 des cartes cadeaux.

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :**

- Décide d'octroyer aux enfants de la commune entre 11 ans et 18 ans (né de 2005 à 2012), habitant la commune depuis au moins 1 an, une carte cadeau d'une valeur de 50 €.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents permettant l'exécution de cette délibération.

République Française  
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

## **COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE**

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 23 Octobre 2023

### **3. Délibération pour la réalisation des travaux d'évacuation des eaux pluviales (Rue Rouquin Maçon et Rue Saint-Jacques)**

*Délibération n° 2023/29*

*Publication et Contrôle de légalité le 3/11/2023*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a obtenu une subvention de la DETR de 3 119 € (20 % des dépenses HT) pour les travaux d'évacuation des eaux pluviales Rue Rouquin Maçon et Rue St Jacques. Il demande à l'assemblée délibérante l'accord pour effectuer les travaux selon le devis, du 26/10/2022, de la SARL DUBERSEUIL d'un montant TTC de 18 714,96 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- Accepte de réaliser les travaux d'évacuation des eaux pluviales
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

### **4. Délibération pour l'adhésion au CAUE de la Somme**

*Délibération n° 2023/30*

*Publication et Contrôle de légalité le 3/11/2023*

Monsieur le Maire présente la proposition d'adhésion du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme (CAUE80) qui permet de bénéficier des conseils, par des professionnels, personnalisés et gratuits sur des projets ou des intentions de projets. La cotisation annuelle est de 20 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par**

- **1 Voix Contre** : M. DELY Jean-Michel.

- **1 Abstention** : M. POIZEAUX Patrick

- **8 Voix Pour** : M. BARBIER Guillaume - M. HERIN Christophe - M. BLANCHARD Philippe - Mme CORDONNIER Manhattan - Mme POIZEAUX Nicole (2 voix avec la procuration de Mme CREPEL) - M. BOISSIERE Ridha - M. VAN NES Marc

- Accepte l'adhésion au CAUE de la Somme
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

### **5. Questions Diverses**

- M. POIZEAUX indique qu'à certains endroits de la Route de Tilloloy les gravillons n'ont pas tenu. M. le Maire indique qu'il va contacter Eurovia pour une reprise de gravillonnage d'autant plus qu'il n'y a pas eu de PV de fin de chantier.
- Monsieur le Maire présente la mise en place par La fédération ADMR de la Somme d'un service gratuit d'accompagnement au numérique à domicile pour seniors « Numeric'@id by ADMR ». ADMR prévoit une réunion de présentation et la distribution aux habitants de flyers prochainement. Monsieur BOISSIERE demande ce qu'il en est du passage du Bus France Service. Monsieur le Maire répond qu'il ne passe plus dans la commune car les agents n'arrivent pas à avoir l'accès à internet donc impossibilité de faire les démarches. Il faudrait voir s'il ne serait pas possible qu'il se connecte à la box de la Salle des Fêtes et changer l'accès pour que le réseau de cette box soit en Fibre avec une accès WI-FI pour le

République Française  
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE



## COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 23 Octobre 2023

public. M. HERIN se charge de la démarche auprès d'Orange.

- M. HERIN expose les problèmes de gestion du SISCO en ce qui concerne la cantine, la garderie et le centre aérer géré par Familles Rurales. Familles Rurales envisage l'arrêt de ces activités au SISCO Sud Roye car elle a de gros soucis financiers par manque de bénévoles. Le SISCO étudie les possibilités pour maintenir ses services périscolaires et la cantine pour ne pas mettre en difficulté les familles dont les enfants sont scolarisés dans le groupement.

### Fin de séance à 19H50

<p>Le Maire M. Guillaume BARBIER</p> 	<p>Le Secrétaire de Séance M. Philippe BLANCHARD</p> 
--	--